



## Les porteurs du projet

### VELOCITA ENERGIES

Depuis 11 ans, Velocita Énergies développe, finance, construit et exploite des projets d'énergies renouvelables en France. La société compte plus de 30 collaborateurs qui réunissent les compétences pour mener à bien un projet et assurer la gestion de parcs. Basée à Paris, Rennes et Lyon, l'équipe travaille sur le terrain en étroite relation avec les acteurs locaux, dans un souci constant de concertation, de transparence et de respect des territoires. À ce jour, Velocita Energies a mis en service 193 MW et 65 MW sont en construction en 2022.

### VALECO

Valeco est une société spécialisée dans le développement, le financement, la réalisation, l'exploitation et la maintenance de centrales de production d'énergies renouvelables, en France et au Canada. Fondée en 1995, la société est basée à Montpellier et fait partie du Top 10 des exploitants sur le marché français. Valeco est aujourd'hui intégré au groupe EnBW, l'un des tous premiers énergéticiens européens. Ce groupe est leader dans la production, distribution et fourniture d'énergie avec plus de 5 millions de clients et 20 milliards d'euros de Chiffre d'Affaires.

### L'ASSISTANT À MAÎTRISE D'OUVRAGE : KDE ENERGY FRANCE

Basée à Lézennes (Nord) et à Beauchamp (Ile-de-France), KDE Energy France est une société spécialisée dans le développement de projets d'énergies renouvelables (éolien et solaire) à destination de collectivités, d'entreprises et d'exploitations agricoles. La société est composée de 9 collaborateurs et son portefeuille d'activités est d'environ 60 MW de projets en exploitation et 234 MW de projets en développement répartis sur la moitié nord du pays, en Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes ainsi qu'en Belgique.



#### CONTACTS



**Louise Kariger** → [lkariger@velocitaenergies.fr](mailto:lkariger@velocitaenergies.fr)  
Chef de projet Velocita Energies



**Anna Fautrez** → [annafautrez@groupevaleco.com](mailto:annafautrez@groupevaleco.com)  
Chef de Projet Valeco



**Romain Vaillant** → [r.vaillant@kde-energy.fr](mailto:r.vaillant@kde-energy.fr)  
Chef de Projet KDE Energy France



## PROJET DE PARC ÉOLIEN D'AUCHY-LÈS-HESDIN ET WAMIN

Madame, Monsieur,

Après avoir obtenu l'accord des communes d'Auchy-lès-Hesdin et de Wamin, Velocita Energies, Valeco et KDE Energy France, sociétés partenaires spécialisées dans le développement éolien, étudient la possibilité de développer un projet sur vos territoires communaux.

Afin d'évaluer les spécificités de la zone identifiée, il est nécessaire de mener plusieurs études sur le site et aux alentours. Elles permettront de déterminer les différentes contraintes et de définir une implantation optimale du projet.

Cette lettre vous informe sur les différentes étapes du projet et les études actuellement en cours.

D'autres lettres d'informations suivront au fur et à mesure de l'avancée du projet.

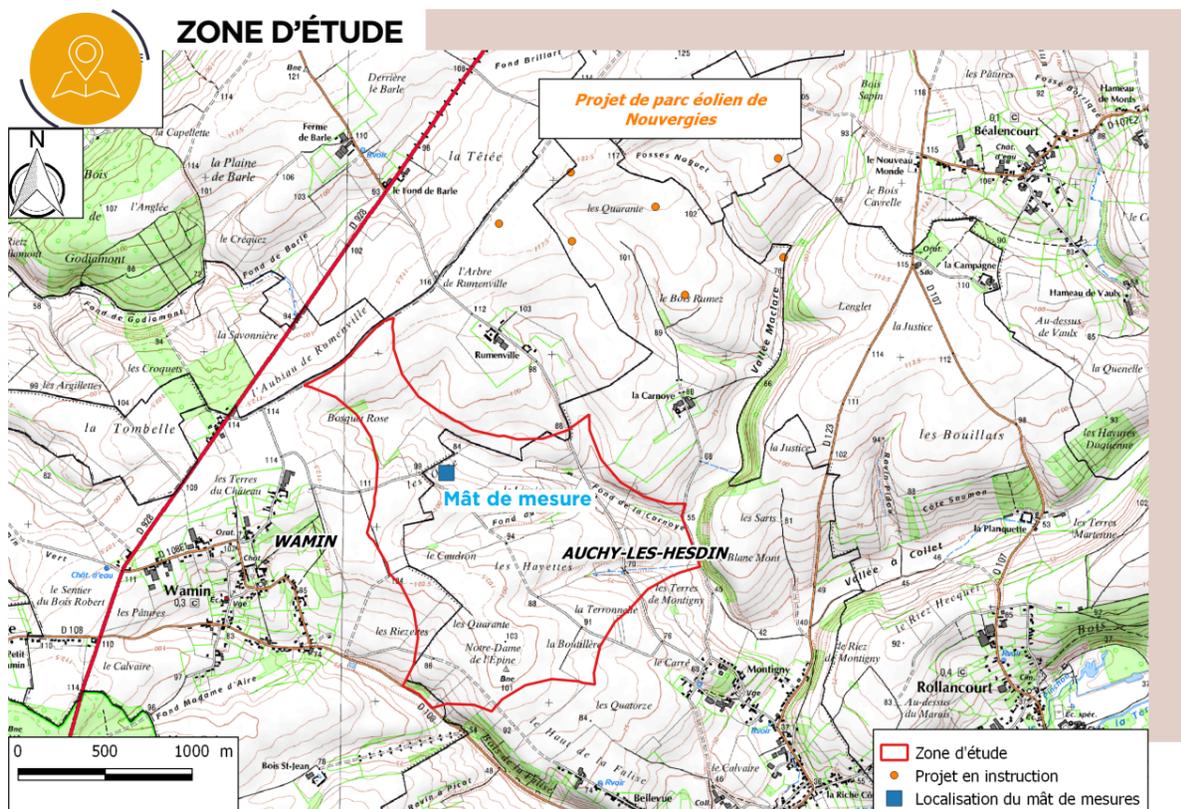
Nous vous souhaitons une bonne et agréable lecture.

**Velocita Energies, Valeco et KDE Energy France**



## Une zone d'étude propice à l'accueil d'un parc éolien

La zone d'étude a été définie en fonction de critères techniques et réglementaires (éloignement des habitations, accès au réseau routier et électrique, absence de contraintes aéronautiques, etc.). C'est à l'intérieur de ce périmètre que se réalisent les études de terrain.



## Lancement d'une étude de vent

Un mât de mesure d'une hauteur de 100 mètres sera prochainement installé à Auchy-lès-Hesdin pour caractériser finement le vent à différentes altitudes et évaluer la faisabilité d'un projet éolien. Equipé d'anémomètres et de girouettes, le mât de mesure collectera des données sur la vitesse, l'orientation et la turbulence des vents. Corréliées aux mesures de Météo France et à des modèles mathématiques, ces données permettent d'estimer la production du futur parc, sa faisabilité et de sélectionner les éoliennes qui exploiteront au mieux les caractéristiques du vent du site. Ce mât de mesure sera installé pour une durée minimum de 18 mois.

## Les étapes du développement d'un projet éolien

Le développement d'un projet dure au minimum 2 à 3 ans et suit 4 phases :

### 1 Établir un diagnostic du territoire

Des bureaux d'études indépendants réalisent des études pour identifier les enjeux du site :

- **L'étude environnementale** inventorie la faune, la flore et les milieux naturels afin d'évaluer la compatibilité du projet avec l'environnement et prendre des mesures pour le conserver.
- **L'étude paysagère** recense les monuments historiques, sites protégés et remarquables et dresse un état des lieux paysager pour hiérarchiser les secteurs où l'accueil du parc éolien sera optimal.
- **L'étude acoustique** mesure le niveau sonore ambiant depuis les habitations les plus proches de la zone et vérifie par simulations que le projet respecte la réglementation.
- **L'étude de vent** caractérise le potentiel de vent pour évaluer la faisabilité économique du projet et choisir les éoliennes les plus adaptées.

### 2 La concertation

Tout au long du développement du projet, des réunions sont organisées avec les élus locaux et les représentants de la société civile pour les informer et recueillir leurs avis et propositions. Les riverains peuvent aussi participer, via des ateliers, à la définition du projet.

### 3 Choisir l'implantation du parc

Les résultats des études déterminent plusieurs scénarios d'implantation. Après une analyse de chaque hypothèse, le scénario le plus optimal est retenu. Il précise le nombre d'éoliennes, leur implantation exacte et le type de machine privilégié.

### 4 L'instruction

Une fois le projet définitif arrêté, le porteur du projet dépose un dossier de Demande d'Autorisation Environnementale. Dans le cadre d'une Enquête Publique, les habitants des communes situées dans un rayon de 6 km peuvent consulter le dossier et donner leur avis. Les services de l'Etat instruisent la demande pendant 9 à 18 mois puis le Préfet délivre sa décision par arrêté préfectoral.



## Calendrier prévisionnel du projet

### RÉALISATION DES ÉTUDES POUR UN PROJET ÉOLIEN :

#### Mars 2022

Volet météorologique de l'étude d'impact : installation d'un mât de mesure de vent pendant au moins 18 mois.

#### 1<sup>er</sup> trimestre 2022

> Volet naturel : lancement des inventaires au niveau de la zone d'étude pour une durée d'un an

#### 2<sup>ème</sup> trimestre 2022

> Volet paysager : Lancement de l'étude paysagère

#### 4<sup>ème</sup> trimestre 2022

Volet acoustique : campagne de mesures acoustiques au niveau des lieux de vie situés à proximité de la zone

#### 2<sup>ème</sup> semestre 2023

> Dépôt du Dossier d'Autorisation Environnementale en Préfecture

#### 2024 - mi 2025

> Instruction puis décision du Préfet

